



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

M.1045

(03/93)

**MAINTENANCE:
CIRCUITS INTERNATIONAUX LOUÉS**

**ÉCHANGE PRÉLIMINAIRE
DE RENSEIGNEMENTS POUR
LA FOURNITURE DE CIRCUITS
INTERNATIONAUX LOUÉS**

Recommandation UIT-T M.1045

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes que les Commissions d'études de l'UIT-T doivent examiner et à propos desquels elles doivent émettre des Recommandations.

La Recommandation révisée UIT-T M.1045, élaborée par la Commission d'études IV (1988-1993) de l'UIT-T, a été approuvée par la CMNT (Helsinki, 1-12 mars 1993).

NOTES

1 Suite au processus de réforme entrepris au sein de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le CCITT n'existe plus depuis le 28 février 1993. Il est remplacé par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) créé le 1^{er} mars 1993. De même, le CCIR et l'IFRB ont été remplacés par le Secteur des radiocommunications.

Afin de ne pas retarder la publication de la présente Recommandation, aucun changement n'a été apporté aux mentions contenant les sigles CCITT, CCIR et IFRB ou aux entités qui leur sont associées, comme «Assemblée plénière», «Secrétariat», etc. Les futures éditions de la présente Recommandation adopteront la terminologie appropriée reflétant la nouvelle structure de l'UIT.

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1994

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

RÉSUMÉ

Cette Recommandation indique les renseignements devant être échangés entre les Administrations pour permettre à celles-ci de coopérer efficacement dans les opérations de fourniture de circuits internationaux loués. Elle définit les renseignements à échanger et donne des exemples de propositions relatives au routage des circuits ainsi que des réponses à ces propositions.

MOTS CLÉS

Circuit loué, fourniture, information, procédure, propositions, routage, transfert en escalade.

ÉCHANGE PRÉLIMINAIRE DE RENSEIGNEMENTS POUR LA FOURNITURE DE CIRCUITS INTERNATIONAUX LOUÉS

(publiée en 1980; révisée en 1984, 1988 et 1993)

Etant donné la nécessité d'assurer une coordination et une coopération étroites entre les Administrations pendant la période de fourniture et de réglage de circuits internationaux loués, et vu l'importance que les Administrations attachent à ces circuits, il est essentiel que les services appropriés de ces Administrations procèdent à un échange de renseignements le plus tôt possible après que le locataire éventuel à l'une des extrémités eut demandé qu'un circuit loué soit mis à sa disposition.

Cet échange préliminaire de renseignements, pour lequel on doit de préférence utiliser le télex, devrait comprendre:

- a) les noms et adresses du locataire aux deux extrémités du circuit;
- b) les caractéristiques du circuit (par exemple: Recommandation M.1020 [1]);
- c) les numéros de téléphone et de télex des points de contact qui, dans chaque Administration, doivent discuter et convenir:
 - de la date et de l'heure du réglage d'ensemble,
 - de la date à laquelle le circuit sera prêt pour le service (RFS) (*ready-for-service*);
- d) toutes les considérations spéciales éventuellement applicables, par exemple, les restrictions d'accès aux locaux du locataire, le type de service à assurer, l'emplacement, le cas échéant, des égaliseurs nécessaires;
- e) les propositions concernant:
 - la désignation du circuit (conformément au 3/M.1400 [2]) et les informations complémentaires contenues dans la liste des «informations associées» telle que définie à l'article 4/M.1400,
 - la station directrice et la station sous-directrice,
 - la date et l'heure du réglage d'ensemble,
 - la date et l'heure auxquelles le circuit sera prêt pour le service.

Pour éviter tout retard, il peut être utile de procéder au minimum, dès réception de la demande, à un premier envoi à l'Administration distante de l'information contenue dans les points 1 à 5 de la Figure 1 pour autant qu'elle soit disponible à ce moment. L'Administration distante, à la réception de ce message, devra confirmer ou infirmer, après consultation du locataire de son extrémité (si nécessaire), la demande de liaison.

La responsabilité des renseignements ci-dessus peut incomber à une ou à plusieurs sources au sein d'un pays donné.

Il est particulièrement important, pour que le personnel nécessaire soit disponible et que les diverses mesures voulues puissent être prises, que les Administrations intéressées fixent rapidement la date à laquelle le circuit sera prêt à entrer en service ainsi que la date et l'heure de son réglage d'ensemble. A cette fin, ainsi que pour d'autres raisons, il est indispensable de toujours indiquer les points de contact (voir les rubriques 9 et 10 du formulaire de la Figure 1). Il faut prévoir un intervalle suffisant entre le réglage des sections nationale et internationale, la date de réglage d'ensemble du circuit et la date à laquelle le circuit sera prêt pour le service afin que cette dernière puisse être respectée au cas où le premier essai de réglage d'ensemble du circuit échouerait et où il faudrait convenir d'une autre date et d'une autre heure pour un deuxième essai. Si les Administrations, au moment de l'échange préliminaire de renseignements, ne sont pas en mesure de s'entendre sur la date à laquelle le circuit sera prêt pour le service ou sur celle de son réglage d'ensemble, il conviendra que ces questions soient discutées et réglées au plus tôt entre les deux points de contact.

La Figure 2 donne l'exemple d'un message télex confirmant une demande de nouveau circuit international loué, la demande ayant été adressée à l'aide du formulaire reproduit dans la Figure 1.

ADMINISTRATION/COMPAGNIE D'EXPLOITATION

DATE:

N° DE REFERENCE:

AVONS RECU COMMANDE POUR FOURNIR NOUVEAU CIRCUIT INTERNATIONAL LOUE
COMME SUIV:

1. LOCATAIRE EXTREMITE LOCALE:
2. LOCATAIRE AUTRE EXTREMITE:
3. DATE DE DECONNEXION (SI NECESSAIRE):

PROPOSONS CE QUI SUIV:

4. DESIGNATION:
 5. INFORMATION ASSOCIEE (VOIR REC. M.1400 DU CCITT)
 - RI 1. URGENGE DU RETABLISSEMENT 1.;
 - RI 2. PAYS TERMINAUX 2.;
 - RI 3. NOMS DES EXPLOITANTS 3.;
 - RI 4. STATION(S) DIRECTRICE(S) ET SOUS-DIRECTRICE(S) 4. CS :;
SCS1 :;
SCS2 :
 - RI 5. POINTS DE SIGNALISATION DES DERANGEMENTS 5.;
 - RI 6. ROUTAGE (TRAJET PRINCIPAL) 6.;
 - RI 7. ASSOCIATION 7.;
 - RI 8. INFORMATION SUR LES EQUIPEMENTS 8.;
 - RI 9. UTILISATION 9.;
 - RI 10. INFORMATION SUR LE SUPPORT DE TRANSMISSION 10.;
 - RI 11. COMPOSITION DE LA TRANSMISSION 11.;
 - RI 12. LARGEUR DE BANDE OU DEBIT BINAIRE 12.;
 - RI 13. INFORMATION SUR LA SIGNALISATION 13.;
 - RI 14. RECOMMANDATIONS PERTINENTES DU CCITT 14.;
6. DATE ET HEURE OU LE CIRCUIT SERA PRET A ENTRER EN SERVICE:
7. DATE ET HEURE DU REGLAGE D'ENSEMBLE: SECTION INTERNATIONALE:
DE BOUT EN BOUT:

VEUILLEZ NOTER CE QUI SUIV:

8. INTERFACE NECESSAIRE POUR:
LE LOCATAIRE DE L'EXTREMITE LOCALE:
LE LOCATAIRE DE L'AUTRE EXTREMITE:
9. POINT DE CONTACT AVEC ADMINISTRATION POUR FIXATION DATE CIRCUIT PRET
ENTRER EN SERVICE:
TELEPHONE: TELEX: FAX:
10. POINT DE CONTACT AVEC ADMINISTRATION POUR FIXATION DATE ET HEURE
REGLAGE:
11. POINT DE CONTACT TECHNIQUE POUR MISE EN SERVICE DU CIRCUIT:
TELEPHONE: TELEX: FAX:
12. ACCES AUX LOCAUX DU LOCATAIRE:
13. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES:

ATTENDONS VOS COMMENTAIRES, SALUTATIONS

FIGURE 1/M.1045

**Formulaire à utiliser pour les messages concernant la fourniture
d'un nouveau circuit international loué**

TELEGLOBE CANADA A NETWORK CONTROL DIVISION (LONDRES)

24/03/1700 G/DOC/2/KH

NOUVEAU CIRCUIT LOUE POUR AB SMITH & CO

VOTRE REFERENCE 0721030G/IN3.2.2.1/LB

1 A 2 PRIS BONNE NOTE

4 A 7 D'ACCORD

8 A 12 PRIS BONNE NOTE, NOTRE POINT DE CONTACT: TELEPHONE + 1514 281 5328

TELEX 9100 TGLOBE CA

SALUTATIONS

FIGURE 2/M.1045

Message télex réponse type

Références

- [1] Recommandation du CCITT *Caractéristiques des circuits internationaux loués de qualité spéciale avec adaptation spéciale sur la largeur de bande*, Rec. M.1020.
- [2] Recommandation du CCITT *Désignation des circuits internationaux*, Rec. M.1400.

Imprimé en Suisse

Genève, 1994